



## P.V. de la Commission « Labellisation »

Samedi 16 Janvier 2016

Maison des Associations – CHAMALIERES

### Sont présents :

Denis CADON – Président du Comité Régional Auvergne Natation (membre de droit)

### Les membres de la Commission Régionale

Alain BERGON – Dominique DELCHET – Pierre Jean PONTVIANNE - Hervé LEBAS

### Membre excusé

Yves TIBLE

### Secrétaire de séance

Catherine VIROT – Secrétaire administrative du CRAN

### Rappel des pré requis et de quelques principes de base

A la demande d'Alain BERGON, désigné comme Président de la Commission, Hervé LEBAS (référé régional labellisation) fait un bref rappel des pré requis et de quelques principes de base dont le détail est annexé au présent procès-verbal.

Il est précisé que les dossiers de demande de labellisation doivent être adressés au Comité Régional par les clubs selon le parcours annexé en pièce jointe, revêtus impérativement pour ce qui concerne l'exemplaire papier de l'avis du Comité Départemental.

### Liste des clubs labellisés à reconduire au titre de la saison sportive 2015-2016

Six clubs concernés ont transmis leur fiche de suivi dans les délais fixés par le Comité Régional.

### Label Clubs Formateurs : VICHY VAL D'ALLIER NATATION - MONTLUCON NATATION

Après étude des dossiers la commission émet un avis favorable à la reconduite du label Clubs Formateurs des deux clubs sus nommé, sous réserve que soit adressé par retour au Comité Régional par les clubs les documents

manquants et précisions ci-après à savoir :

✚ MONTLUCON NATATION (1)

✚ VICHY VAL D'ALLIER NATATION (1) et (2)

(1) Documents dont il est fait mention dans la rubrique Pièces justificatives du dossier de suivi annuel de labellisation (document justificatif du nombre de licences)

(2) La confirmation du nom du médecin référent du club

### Label Animation N-C : ASC SAINT GERMAIN – AS DOMPIERRE NATATION – COMMENTRY NERIS NATATION

L'analyse des fiches de suivi fait apparaître que certains clubs n'ont pas atteint leur niveau de l'année précédente en termes de licences. C'est le cas notamment des clubs de l'ASC SAINT GERMAIN DES FOSSES et COMMENTRY NERIS NATATION Ces derniers n'avaient toutefois pas manqué de signaler en début de saison sportive de ce constat, lié pour partie à une diminution des créneaux horaires antérieurement affectés, mais aussi à l'impossibilité pour raisons financières de pouvoir mettre en œuvre par l'ASCSG l'opération « savoir nager »

Après étude des dossiers, et compte tenu des précisions apportées, la commission émet un avis favorable à la reconduite du label Animation Natation Course des trois clubs sus nommé, sous réserve que soit adressé par retour au Comité Régional par les clubs les documents manquants à savoir :

-  ASC SAINT GERMAIN DES FOSSES (1)
-  AS DOMPIERRE NATATION (1)
-  COMMENTRY NERIS NATATION (1)

(1) Documents dont il est fait mention dans la rubrique Pièces justificatives du dossier de suivi annuel de labellisation (document justificatif du nombre de licences)

### **Label Animation Nagez Forme Santé : US VIC LE COMTE**

Après analyse du dossier parvenu conforme et assorti de l'ensemble des pièces justificatives, la commission émet un avis favorable à la reconduite du label Animation Nagez Forme Santé au profit de l'US VIC LE COMTE.

### **Liste des nouveaux clubs demandant à être labellisés**

#### **Label Développement : US VIC LE COMTE**

Dossier conforme et complet.

Avis favorable de la commission à l'attribution du label demandé.

#### **Label club Formateur : US ISSOIRE**

Après étude du dossier, les membres de la commission émettent unanimement un avis défavorable en raison du non respect de certains pré requis. Absence de BF4 lors du dépôt du dossier de demande de labellisation.

### **LES MARCHES DU VELAY NATATION**

La Commission demande que soit noté les modifications à porter sur le dossier concernant les diplômes fédéraux à savoir : Pour le label Formateur Natation Course, il faut être titulaire du BF4 et pour le label Formateur Eau Libre, le BF5 doit être acquis au terme du label.

Il est aussi à noter qu'il s'agissait de mentionner qu'au dépôt du dossier l'éducateur était titulaire du BF4 et non du BF5 qu'il a obtenu au mois de Novembre 2015

Sous réserve de la confirmation écrite de l'avis favorable du Président du Comité Départemental à porter sur le dossier papier non encore transmis au CRAN (1), la commission émet un avis favorable à l'attribution du label Club formateur au club LES MARCHES DU VELAY NATATION.

### **Aides aux clubs labellisés**

Les aides seront uniquement destinées et attribuées aux clubs ayant demandés un label, selon le principe définis par les tarifs financiers du Comité Régional..

### **Dispositif actuellement en place concernant les aides attribuées :**

**Ristournes nationales** (pour mémoire – voir dossier labellisation sur EXTRANAT et Site du CRAN)

### **Ristournes régionales**

Conformément à la politique régionale mise en place par le CRAN, les clubs bénéficient des aides suivantes:

- 20% de ristourne sur la part régionale des licences jusqu'au nombre de licences de la saison passée, puis la ristourne passe à 25% pour l'accroissement de licences. Ne sont pris en compte que les clubs affiliés l'année précédente avec minimum 50 licenciés,
- 10 % sur les engagements aux compétitions régionales (bilan en fin de saison), sur les stages : bonus de 10 euros par journée stagiaire lors des stages organisés par le CRAN et en complément de la politique tarifaire applicable à tous les clubs (dont aide CNDS), aide sur participation championnats de France (Elite, 15 ans et moins, 16 ans et plus), 25 euros par nageur et par journée de compétition (ou le nageur est engagé)

## Bilan des clubs labellisés au titre de la saison 2015-2016

CLUBS	DISCIPLINES				
	NC	NS	Eau Libre	WP	NFS
AS DOMPIERRE NATATION	Animation				
ASC SAINT GERMAIN	Animation				
CHAMALIERES MN	National				
COMMENTRY NERIS NATATION	Animation				
MARCHE DU VELAY NATATION	Formateur		Formateur		
MONTLUCON NATATION	Formateur				
US VIC LE COMTE	Développement				Animation
VICHY VAL ALLIER NATATION	Formateur				

La commission constate que certains clubs respectent les pré requis, mais ne dépose pas de dossier de demande de labellisation. Elle ne peut qu'encourager les clubs à déposer un dossier pour la prochaine olympiade.

Elle précise en outre qu'au titre de critères relatifs à l'ENF les clubs doivent impérativement s'engager à inscrire des candidats aux Brevets Fédéraux avant la fin de l'Olympiade s'ils veulent conserver le label acquis.

Pour 2017/2020, les dépôts des dossiers devront être transmis au comité régional (version papier validée par le comité départemental) avant le **1<sup>er</sup> Décembre 2016**.

Il est rappelé enfin que tous les clubs détenteur d'un label acquis lors de la précédente olympiade devront impérativement renouveler leur dossier dans leur intégralité au titre de la nouvelle olympiade.

Alain BERGON  
Président de séance

Catherine VIROT  
Secrétaire de séance

## **LES PRÉREQUIS DE LA LABELLISATION**

Pour obtenir un label, le club doit répondre à des pré-requis. Les labels sont décernés par la Fédération Française de Natation : comité régional ou fédération.

Tous les adhérents du club sont licenciés à la Fédération Française de Natation

Le club est affilié à la Fédération Française de Natation

Le club est agréé Ecole de Natation Française

## **LA CHARTE DE LA LABELLISATION**

Un club labellisé doit :

Satisfaire aux pré-requis et aux conditions minimales du label à l'ouverture

S'engager à satisfaire à toutes les conditions du label aux échéances mentionnées ;

S'engager à participer à la vie fédérale ;

S'engager à fournir chaque saison, les renseignements nécessaires au suivi et au maintien de son label.

## **LABEL ANIMATION**

L'obtention d'une mention au sein du label « Animation » est soumise au respect du cahier des charges correspondant à :

Encadrement technique et pédagogique : « Brevet Fédéral et formation fédérale correspondant à la mention sollicitée ».

Cœur d'activité : animation des publics cibles.

Le club labellisé « Animation » est engagé dans la vie fédérale.

## **LABEL DEVELOPPEMENT**

L'obtention d'une mention au sein du label « Développement » est soumise au respect du cahier des charges correspondant à :

Encadrement technique et pédagogique : « Brevet Fédéral 3 » dans une discipline.

Cœur d'activité : participation à la compétition dans une des disciplines : Natation course, Water-polo, Natation synchronisée, Plongeon, Natation estivale, Maîtres.

Le club labellisé « Développement » est engagé dans la vie fédérale.

## **LABEL FORMATEUR**

L'obtention d'une mention au sein du label « Formateur » est soumise au respect du cahier des charges correspondant à :

Encadrement technique et pédagogique : « Brevet Fédéral 4 » dans la discipline du label sollicité.

Cœur d'activité : participation à un niveau de championnats de France de catégorie d'âge dans une des disciplines.

## **QUELQUES PRINCIPES :**

Sous réserve du respect du cahier des charges, les labels sont décernés pour une olympiade.

Dans le cadre des labels « formateur », « national », « international », le label est délivré dans une discipline parmi : Natation Course (NC) - Eau Libre (EL intégrée à la Natation Course) - Natation Synchronisée (NS) - Plongeon (PL) - Water-Polo (WP) ;

Un club ne peut prétendre qu'à un seul label par discipline dans le domaine compétitif.

Un club peut prétendre à plusieurs mentions dans le label « animation » à chaque saison sportive ;

Un club peut changer de label « compétitif » à chaque nouvelle saison sportive au cours de l'olympiade. Tous les clubs labellisés dans le champ compétitif peuvent solliciter l'obtention d'un label « animation » dans une ou plusieurs mentions ;

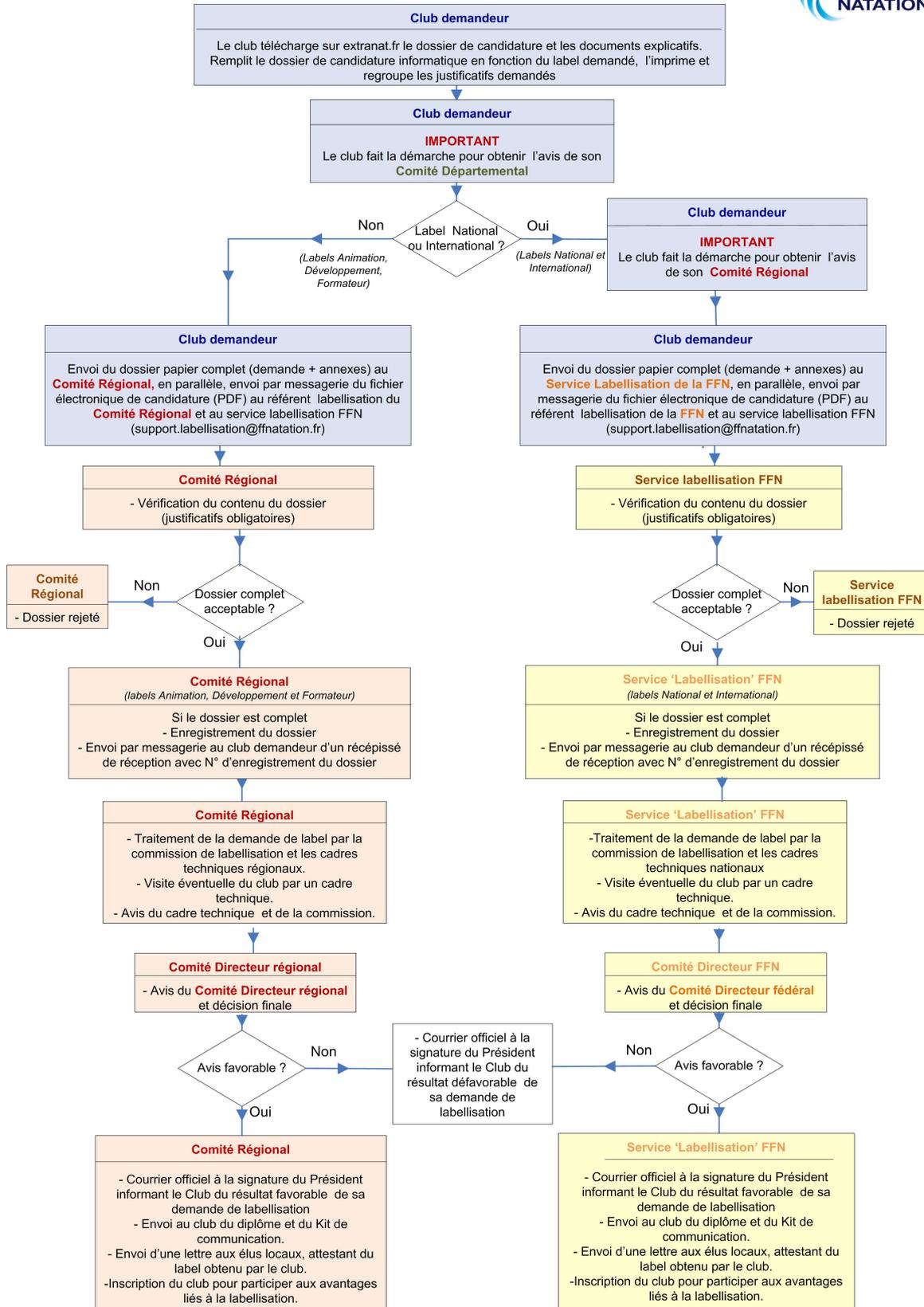
Les labels « animation », « développement » et « formateur » sont attribués par les comités régionaux sur proposition de la commission de labellisation régionale

Les labels « national » et « international » sont attribués par la Fédération sur proposition de la commission de labellisation fédérale ;

En cas de litige dans l'attribution d'un label, les dossiers seront traités en dernier recours par la commission de labellisation fédérale.

01/11/2015

## Parcours du dossier et procédure standard d'évaluation des demandes de labellisation



Note: ATTENTION, cette procédure peut varier d'une région à l'autre. Se renseigner auprès du référent 'labellisation' de votre région.

# Politique d'accompagnement des clubs labellisés par le siège fédéral\*

## CLUBS LABELLISES ANIMATION, DÉVELOPPEMENT OU FORMATEUR

---

### **Aide à la licence :**

Remise de 5 % sur la part fédérale de la licence

---

### **Aide à la communication :**

Kit de communication : diplôme, kakemono

Promotion du club sur le site internet fédéral

Courrier auprès des partenaires institutionnels du club

---

## CLUBS LABELLISES NATIONAL OU INTERNATIONAL

---

### **Aide à la licence:**

Remise de 20 % sur la part fédérale de la licence

---

### **Aide au fonctionnement sportif :**

Remise de 50 % sur les droits d'engagements aux compétitions nationales (Natation course, natation synchronisée, plongeon)

Remise de 20 % sur les droits d'engagements aux compétitions nationales en water polo

---

### **Aide à la communication :**

Kit de communication : diplômes, banderole et bache

Promotion du club sur le site internet fédéral

Courrier auprès des partenaires institutionnels du club

---

### **Aide à la formation :**

Prise en charge de 3 stagiaires/par an sur une formation BF4 ou BF5

---

*\*Le cas échéant, ces aides viennent s'ajouter à celles attribuées dans le cadre des politiques d'accompagnement de la labellisation définies par les comités régionaux.*